

Fiche de Réservation du Minibus

Demande à renvoyer à : service-sports@ville-tain.com

Toute demande vaut engagement.

Demandeur	
Identité du demandeur	
En qualité de	
Agissant au nom de l'association	
Mail	
Téléphone	

Dates et lieux			
Motif et lieu du déplacement	Date et heure de prise du véhicule 8h-11h30 / 13h30-16h30 (6h-13h30 en juillet et août)	Date et heure de retour du véhicule 8h-11h30 / 13h30-16h30 (6h-13h30 en juillet et août)	Public jeune (oui/non)

Conducteurs				
NOM/Prénom	Né(e) le	Téléphone	Photocopie permis	Assurance Responsabilité Civile
			<input type="checkbox"/> jointe <input type="checkbox"/> déjà fournie	Nom assurance : N° d'assuré
			<input type="checkbox"/> jointe <input type="checkbox"/> déjà fournie	Nom assurance : N° d'assuré

Rappel : le permis E pour est nécessaire pour tracter une remorque lorsque PTR > 3.5T PTR maxi : 5T

LE (LA) SOUSSIGNE(E) reconnaît avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et s'engage à le faire respecter.

	Demandeur	Avis favorable/défavorable du Service des Sports	Avis favorable de l'Adjoint au Maire délégué
Date			
Signature			

Rappel :

- Le demandeur prend acte qu'en cas de non-respect du délai de 15 jours, il risque de ne pas obtenir une réponse favorable
- Vous trouverez sur le tableau de bord du minibus les documents de transport qui seront éventuellement à présenter aux autorités de police en cas de contrôle

Une copie du présent document vous sera fournie et fera office de récépissé attestant l'autorisation d'utilisation

Le véhicule est à rendre propre et le plein de gazole effectué.

Le chauffeur est seul responsable d'une infraction au Code de la route, c'est-à-dire qu'il sera dans l'obligation de payer l'amende et se verra imputer la perte de points sur son permis.

Adresse de récupération du véhicule : CTM, rue du Bois de l'Europe 26600 TAIN L'HERMITAGE

Tel : 04.75.07.19.52